



Comment faire pour faire appliquer la loi sur son lieu de travail ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 3 mars 2007

Comment faire pour faire appliquer la loi sur son lieu de travail, en l'occurrence des bureaux, magasins, salle à manger, salle à café, et cuisine au sein d'une communauté Emmaüs ? Sous prétexte de rester tolérant mon directeur ne veut pas brusquer les fumeurs et prétend gagner du terrain alors que les trois personnes qui tentent depuis quelques jours pour deux d'entre elles, cinq mois pour l'autre, et deux ans pour moi d'arrêter définitivement de fumer, sont obligés de subir la fumée des autres.

Réponse :

Vous pouvez indifféremment utiliser les solutions suivantes :

- Contacter l'inspection du travail
- Déposer une plainte devant le [procureur de la République](#)
- Exercer votre **droit de retrait**
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**
- Recueillir un certain nombre de témoignages légaux puis déposer plainte au Conseil de Prud'hommes ou assigner votre employeur à comparaître devant un tribunal civil Dans tous les cas, DNF pourra accompagner votre démarche ou la guider.